



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

PARIS, LE 11 OCTOBRE 2022

Laurent TRAVERS (RACING 92)

Racing 92 / Section Paloise Béarn Pyrénées (J6 TOP 14)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre Racing 92 / Section Paloise Béarn Pyrénées, les arbitres n°4 et n°5, désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Laurent TRAVERS, Entraîneur du Racing 92.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Laurent TRAVERS et le club du Racing 92 sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 19 octobre 2022.

M. Laurent TRAVERS n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Paul ABADIE (CA BRIVE CORRÈZE LIMOUSIN)

RC Toulonnais / CA Brive Corrèze Limousin (J6 TOP 14)

Carton rouge

Au cours de la rencontre RC Toulonnais / CA Brive Corrèze Limousin, M. Paul ABADIE a été définitivement exclu par l'arbitre à la 43^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Paul ABADIE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 19 octobre 2022.

M. Paul ABADIE est suspendu dans l'attente de cette audience.



Lucas VELARTE (USA PERPIGNAN)

Stade Français Paris / USA Perpignan (J6 TOP 14)

Carton rouge

Au cours de la rencontre Stade Français Paris / USA Perpignan, M. Lucas VELARTE a été définitivement exclu par l'arbitre à la 21^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Lucas VELARTE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 19 octobre 2022.

M. Lucas VELARTE est suspendu dans l'attente de cette audience.

Guiterembi VICKOS (RC MASSY ESSONNE)

US Carcassonnaise / RC Massy Essonne (J6 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre US Carcassonnaise / RC Massy Essonne, M. Guiterembi VICKOS a été définitivement exclu par l'arbitre à la 53^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Guiterembi VICKOS est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 19 octobre 2022.

M. Guiterembi VICKOS est suspendu dans l'attente de cette audience.

Gela APRASIDZE (MONTPELLIER HÉRAULT RUGBY)

Castres Olympique / Montpellier Hérault Rugby (J6 TOP 14)

Citation

Au cours de la rencontre Castres Olympique / Montpellier Hérault Rugby, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Gela APRASIDZE pour une action ayant eu lieu à la 12^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Gela APRASIDZE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 19 octobre 2022.

M. Gela APRASIDZE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Giorgi DZMANASHVILI (ASM CLERMONT AUVERGNE)

Stade Toulousain / ASM Clermont Auvergne (J6 TOP 14)

Citation

Au cours de la rencontre Stade Toulousain / ASM Clermont Auvergne, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Giorgi DZMANASHVILI pour une action ayant eu lieu à la 50^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Giorgi DZMANASHVILI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 19 octobre 2022.

M. Giorgi DZMANASHVILI n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Joel Antonio SCLAVI (STADE ROCHELAIS)

Aviron Bayonnais Rugby Pro / Stade Rochelais (J6 TOP 14)

Citation

Au cours de la rencontre Aviron Bayonnais Rugby Pro / Stade Rochelais, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Joel Antonio SCLAVI pour une action ayant eu lieu à la 79^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Joel Antonio SCLAVI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 19 octobre 2022.

M. Joel Antonio SCLAVI n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51